## DÉNONCIATION DES ACCORDS ET USAGES...



## Décades de 6 et repos secs

La direction décide de dénoncer l'accord sur l'interdiction des décades de 6 et sur l'absence de repos secs en grille.

## JUSQUE LÀ:

- Aucun agent ne pouvait effectuer une décade de 6. Un accord local datant de 1987 interdisait les décades de 6 et fixait le maximum légal à 5 jours de travail d'affilée.
- Aucune grille de roulement ou de réserve ne pouvait comporter de repos sec. Il s'agissait d'un accord local datant de 2003.

## **APRÈS... SI ON LAISSE FAIRE:**

- Les roulements et les grilles de réserve pourront comporter des décades de 6 jours. C'est un retour 30 ans en arrière.
- Les grilles de roulements et de réserve pourront également comporter des repos secs le dimanche.

Toujours plus de productivité et de moins en moins de garanties pour les ASCT... voila la volonté de la direction!

Faut ramener les salariés quelques décennies en arrière!
Nous les patrons, on n'a pas
l'intention d'évoluer...
Vive l'époque des salariés sans droits!

L'attaque de la direction sur ces accords locaux rejoint l'attaque de Macron contre notre Statut et notre avenir ! Quoi qu'il en soit, si on perd sur la bataille ferroviaire, les accords locaux et usages disparaitront rapidement comme le préconise Spinetta dans son rapport !

Ces prochaines semaines... c'est LE conflit majeur qu'il va falloir livrer et gagner! Soit on gagne sur tout, soit on perd tout!

C'est le conflit de notre carrière !

